



Le SNUipp-FSU t'explique...

LE MOUVEMENT

(suite au CTSD du 18 mars 2019 et sous réserve de nouvelles modifications imposées par le MEN...)



Calendrier des opérations

1. **Diffusion d'une circulaire** sur le mouvement intra : **8 avril 2019**.
2. **Ouverture du serveur et saisie des vœux du 29 avril au 12 mai 2019** : se connecter à l'application MVT1D depuis l'espace Iprof/SIAM.
3. **Notification des barèmes** pour permettre une vérification par les participant.es au mouvement : du **30 mai au 3 juin 2019**.
4. **Résultats mouvement** : **12 juin 2019**.
5. **Phase d'ajustement** (anciennes Affectations d'office) : fin juin, début juillet + à la rentrée

La saisie des vœux

Attention ! La saisie des vœux ne correspond pas à l'ordre de traitement par l'algorithme.

1. **je passe par SIAM, puis MVT1D**, je renseigne quelques informations personnelles
2. **je formule au moins un vœu large**, avec un maximum de 40 vœux larges

Qu'est ce qu'un vœu large ? :

> il s'agit d'une combinaison entre une Zone Géographique Infra-départementale et un MUG (Mouvement Unité de Gestion), autrement dit un type de poste >voir l'encadré spécial vœu large ci dessous.

> une fois qu'on a formulé son vœu large, on a accès à l'espace permettant de formuler des vœux plus précis (c'est donc juste un moyen technique d'obliger à formuler un vœu large)

3. je formule ensuite des vœux que nous appellerons ici « précis », de 1 à 40 maximum,

> ces vœux précis sont :

- des postes précis (avec un code)
- et/ou des vœux géographiques (secteurs de collège)
- et/ou des vœux « commune »

Infos

- ATTENTION : le premier vœu est primordial, c'est lui qui va servir de base pour toutes les différentes phases d'attribution de poste par l'algorithme**
- Le premier vœu doit avoir une cohérence géographique avec le vœu large, sinon on prend des risques avec la façon dont l'algorithme va fonctionner...

FAQ

- Combien de vœux larges puis-je faire ? Au moins un, et jusqu'à 40.
- Puis-je revenir en arrière et changer mon vœu large ? Oui, mais tu ne peux pas ne pas en faire...
- Puis-je revenir en arrière et changer mes vœux « précis », en enlever etc ? Oui comme avant, durant la durée d'ouverture du serveur, mais n'attends pas la dernière minute pour te connecter et risquer les embouteillages !
- Parmi les 40 vœux dits « précis », faire un vœu géographique est-il obligatoire ? Non.
- Y-a-t-il un nombre de vœux « précis » obligatoire ? Non, mais si tu n'en fais pas, seul ton vœu large sera pris en compte...

Le traitement des vœux par l'algorithme

ETAPE 1

> examen des vœux précis en premier (au sein desquels peuvent se trouver un ou plusieurs vœux géographiques), dans l'ordre préférentiel que tu as indiqué.

> si tu obtiens un poste parmi ces vœux, tu es affecté.e à Titre Définitif

ETAPE 2

> Tu n'as eu aucun de tes vœux précis, l'algorithme va se servir de ton vœu large :

il va se baser son ton 1er vœu, et balayer la Zone Infra Départementale de ton vœu large pour trouver un vœu équivalent (même MUG), en cercle concentriques de plus en plus grands.

s'il ne trouve pas: il reprend le balayage pour trouver un poste vacant dans le Vœu Large mais sur un autre MUG que tu aurais éventuellement indiqué,

et il balaye ainsi tous les MUG équivalents à ceux que tu as indiqués dans toutes les zones des vœux larges que tu as faits...

> s'il te trouve un poste: tu es affecté.e à Titre Définitif.

ETAPE 3

> si malgré ces balayages, l'algorithme ne trouve rien: tu passes en « Extension »

Il va chercher des MUG équivalents à tes vœux, au-delà des limites de tes vœux larges, dans tout le département si besoin...

> s'il te trouve quelque chose: tu es affecté.e à Titre Provisoire

ETAPE 4

> tu n'as toujours pas de poste (c'est que tu es dans une situation exceptionnelle...)

> tu passes à la phase d'ajustement de fin juin ou de septembre

LES QUESTIONS EN SUSPENS...

Le SNUipp-FSU a posé la question suivante :

« Pouvez-vous nous dire si l'algorithme est conçu pour satisfaire un maximum de vœux pour un maximum de personnels, ou s'il est conçu pour affecter un maximum de personnels sur des postes, dès les étapes 1 et 2 ? »

Il semblerait que ce soit plutôt la deuxième hypothèse la bonne... Au SNUipp-FSU, cela ne nous convient pas, car cela veut dire que plus de collègues qu'auparavant vont se retrouver à titre définitif sur des postes non choisis.

Il a été aussi demandé:

« Pouvez vous nous dire si l'algorithme examine (dans l'ordre des barèmes bien sûr), tous les vœux précis de tous les personnels avant de passer aux vœux larges de ceux qui n'ont rien eu, ou s'il enchaîne vœu précis puis vœu large pour chacun avant de passer à la personne suivante ? »

Là non plus pas de réponse de l'administration...

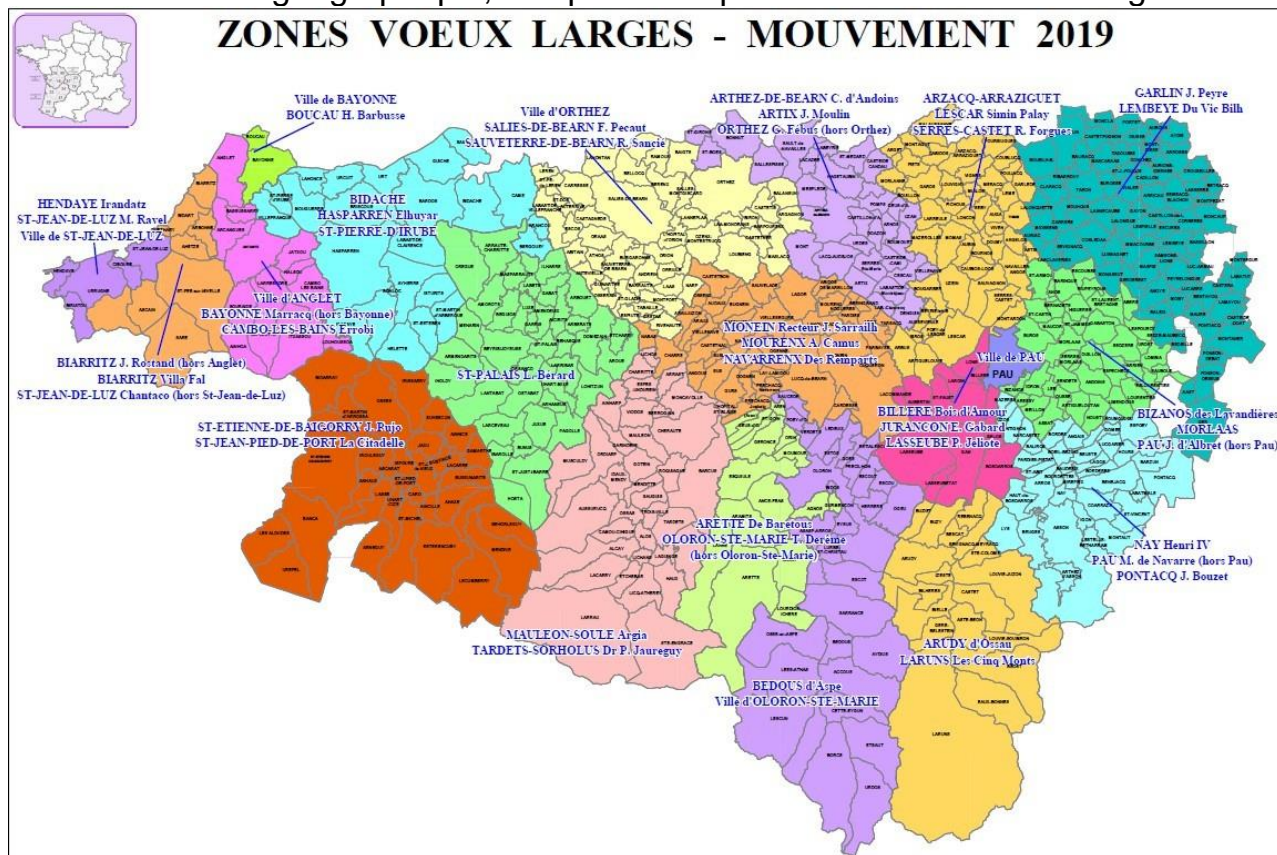
Et si je suis à titre Définitif et que je veux participer au mouvement ?

- Tu n'as pas à formuler de vœu large.
- Tu peux faire jusqu'à 40 vœux surposte et/ou géographique et/ou par commune...
- Si tu n'obtiens rien, tu restes sur ton poste.

LE VOEU LARGE

Le vœu large est donc une combinaison entre une Zone Infradépartementale et un MUG.

La Zone Infra Départementale,
est une zone géographique, composée de plusieurs secteurs de collège.



Le MUG (Mouvement Unité de Gestion),

est un type de poste, comme nous les connaissons déjà dans les mouvements précédents, ou presque...

Catégories imposées par le Ministère	MUG envisagés dans le 64
Direction 2 à 7 cl	Direction 2 et 3cl / Direction 4 à 7cl
Direction 8 à 9 cl	Direction 8 et 9 cl
Direction 10 à 13 cl (profilé)	Direction 10 à 13 cl (profilé)
Direction 14 cl et + (profilé)	Direction 14 cl et + (profilé)
Enseignants	ECMA (enseignant.e maternelle) / ECEL (enseignant.e élémentaire) / ECMA OC / ECEL OC / ECMA Basque / ECEL Basque / Titulaire de Secteur (voir ci-dessous)...
ASH	Déclinaisons par spécificité ou options
Remplacement	Il n'y a plus de distinction entre ZIL et TRBD

Les postes de TS sont destinés à couvrir des décharges de direction et/ou des rompus de fractionnés : certains auront tout de suite un chapeau (comme les TRS en ce moment), d'autres seront entièrement vides, juste rattachés à une école et remplis une fois connus les besoins en complément de service. Je peux avoir un poste de TS soit parce que je le demande, soit dans le cadre des vœux larges, soit enfin par extension...

En pratique, cela donnerait par exemple :

Voeu(x) Large(s) par Rang	Zone Géographique	MUG
1 (<i>obligatoire</i>)	Secteur 1	ECMA
2	Secteur 1	ECEL
3	Secteur 2	ECMA
<i>jusqu'à 40 si on veut</i>	Etc...	



Le BAREME

Le calcul du barème change complètement.

Il prend désormais en compte un ensemble de priorités légales imposées par le ministère, au détriment notamment de l'AGS. Pour le SNUipp-FSU il était primordial que l'AGS reste un facteur prépondérant du barème.

Éléments de Barème	Points	Précisions
Éléments imposés au niveau national		
Ancienneté Générale de Service	(un point par an + 1/12 de point par mois + 1/360 de point par jour) x 5	Cela revient à 5 points par an. En cas d'égalité de barème, l'AGS puis l'âge des participants seront utilisés pour départager les personnels.
Rapprochement de Conjoint	40 points sur les vœux permettant un rapprochement entre l'école et la résidence professionnelle du conjoint.	* Distance strictement supérieure ou égale à 50km entre l'école d'affectation et la résidence professionnelle du conjoint (application Via Michelin, itinéraire aller précis et le plus court) * Application aux inéats par permutation
Enfants de moins de 18 ans	15 points par enfant de moins de 18 ans (sauf enfant handicapé : pas de limite d'âge)	
Parent Isolé	40 points sur tous les vœux qui améliorent la situation du ou des enfants	Age de l'enfant au 1er septembre de l'année au titre de laquelle le mouvement se fait.
Rapprochement au titre de l'autorité parentale conjointe	40 points sur tous les vœux	A partir de 50km entre l'école d'affectation et la résidence professionnelle de l'autre parent ou du lieu de scolarisation de l'enfant (application viamichelin, itinéraire le plus court) * Application aux inéats par permutation
Mesure de Carte scolaire	150 points	Possibilité de retour sur l'école ou dans une école du RPI sur décision du DASEN
Exercice en Education Prioritaire	20 points pour au moins 3 ans d'exercice continu de l'intégralité de son service + 5 points par année au-delà de la troisième année (plafonné à 50)	Cette bonification revient aux personnels qui effectuent l'intégralité de leur service en REP (ne s'applique donc ni aux RASED ni au TR). Ne s'applique pas aux inéats
Vœu Préférentiel	5 points par an, pour chaque renouvellement du même premier vœu (plafonné à 25)	Caractère répété d'un même 1er vœu et son ancienneté. A partir du mouvement 2020.
Situation Handicap	50 points sur chaque vœu émis	BOE ou RQTH de l'enseignant. Demande de renouvellement de RQTH recevable. Non cumulable.
	250 points sur les vœux ayant pour effet d'améliorer sensiblement les conditions de vie.	ou BOE ou RQTH de l'enseignant.e, de son conjoint ou de son enfant ; ou situation médicale grave de l'enfant, Demande de renouvellement de RQTH recevable. Non cumulable. Sur avis favorable du médecin de prévention.
Éléments propres au 64		
Poste français binômé Occitan	10 points pour au moins 3 ans d'exercice continu + 5 points par année au-delà de la troisième année (plafonné à 40)	A partir de la rentrée 2022 2019 = année 0
Poste Basque/Occitan (LCR)	10 points pour au moins 3 ans d'exercice continu + 5 points par année au-delà de la troisième année (plafonné à 40)	A partir de la rentrée 2022 2019 = année 0 Les points ne peuvent être utilisés que pour rester dans la filière, Pour les enseignants ayant bénéficié d'un stage de formation LCR rémunéré, s'applique seulement à partir de la troisième année
Poste rencontrant des difficultés de recrutement Classes Uniques, Ecoles 2 Classes Bilingues, UPS	10 points pour au moins 3 ans d'exercice continu + 5 points par année au-delà de la troisième année (plafonné à 40)	A partir de la rentrée 2022 2019 = année 0
Stabilité Poste ASH (personnels titrés)	10 points pour au moins 3 ans d'exercice continu + 5 points par année au-delà de la troisième année (plafonné à 40)	A partir de la rentrée 2022 2019 = année 0 Les priorités en vigueur actuellement pour accéder aux postes ASH sont reconduites : priorité aux personnels titrés avec le parcours correspondant, puis personnels titrés dans un autre parcours, puis personnels en formation, puis personnels non titrés
Stabilité Poste ASH personnels non titrés	39 points si l'agent redemande le poste occupé.	Pour les enseignants exerçant sur un poste ASH sans formation et souhaitant redemander le même poste.
Stabilité de Direction	39 points si l'agent redemande le poste de direction occupé	Pour les enseignants assurant l'intérim de direction d'une école de 2 classes et + durant l'année n-1, demandant par écrit la même direction en 1er vœu, et ayant obtenu la Liste d'Aptitude de directeur d'école pour n+1